

L'an deux mil douze, le 30 janvier à 19 h 30 mns, le conseil municipal de la commune de Les Rosiers-sur-Loire était réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mr Denis SAULEAU, maire.

NOM	Prénom	Qualité	Présent, absent, excusé, pouvoir
SAULEAU	Denis	Maire	Présent
QUEYROI	Daniel	Adjoint	Présent
BERTHELOT	Alain	Adjoint	Présent
DESPEIGNES	Jean-Luc	Adjoint	Présent
VIDGRIN	Jacqueline	Conseiller	Absente
PLAT	Philippe	Conseiller délégué	Présent
VARLET	Gisèle	Conseiller	Excusée
HYE	Bernard	Conseiller	Absent
MARTIN	Pascal	Conseiller	Absent
AMAR- AUDUSSEAU	Magali	Conseiller	Présent
LEDRU	Gil	Conseiller délégué	Présent
DISSOUSSOU- BOUKA	Brice	Conseiller délégué	Présent
BONDU	Michel	Conseiller	Excusé, pouvoir à Magali Amar
LEROY	Olivier	Conseiller	Présent
NEAU	Jean-Jacques	Conseiller	Présent
RIVIERE	Dominique	Conseiller	Présent

A l'issue d'un scrutin, M Olivier Leroy a été désigné à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le compte rendu du dernier conseil est approuvé sans observation.

Délibération 1 : Mandatement en début d'exercice comptable 2012:

En exercice : 16
Présents : 11
Votants : 12

Comme chaque année ouverture de crédit demandée en investissement en attendant le vote du budget :

Budget communal :

20 immobilisations incorporelles : $4979.20 * 0.25 = 1244.80$

21 immobilisations corporelles : $907191.73 * 0.25 = 226797,93$

Budget assainissement :

21 : immobilisations corporelles : $33575,16 * 0.25 = 8393.79$

Le conseil municipal :

-Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés au scrutin public

-Approuve les ouvertures de crédits ci-dessus pour mandatement en début d'année 2012 sur les lignes d'investissement en attente du vote des budgets primitifs 2012

Délibération 2 : Convention Velobus avec le PNR :

En exercice : 16
Présents : 11
Votants : 12

M Ledru conseiller délégué en charge du développement durable expose qu'après une période d'expérimentation, une convention a été discutée avec le PNR notamment sur les conditions de mise à disposition de matériel.

Le conseil municipal,

-Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés au scrutin public

-Approuve la convention annexée à la présente délibération et autorise monsieur le maire à intervenir à sa signature

Délibération 3 : Personnel communal modification du tableau des effectifs :

En exercice : 16
Présents : 11
Votants : 12

Suite à sa réussite à l'examen professionnel, un agent sollicite avancement de grade sur un poste d'adjointe administrative de 1ère classe à hauteur de 28,27/35ème

Le conseil municipal,

-Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés au scrutin public

-Décide à compter du 01/04/2012 le remplacement au tableau des effectifs d'un emploi à tnc 28,27/35^{ème} adjoint administratif de seconde classe par un emploi tnc 28,27/35^{ème} adjoint administratif de première classe

Délibération 4 : Statuts de la Communauté de Communes - Modifications des compétences communautaires et définition de l'intérêt communautaire :

En exercice : 16
Présents : 11
Votants : 12

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004,

VU les articles L 5211-17, L 5214-16 et L 5214-23-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération de la Communauté de Communes Loire-Longué en date du 8 décembre 2011 adoptant à la majorité les modifications statutaires,

Après exposé du Maire et échanges avec ses membres, le Conseil Municipal de Les Rosiers sur Loire au scrutin secret : 12 votants, 2 blancs, 10 voix pour, 0 voix contre,

DECIDE de réintégrer la compétence voirie d'intérêt communautaire dans le domaine des compétences exclusivement communales,

DECIDE de transférer à la Communauté de Communes Loire-Longué, au titre du développement et de l'aménagement sportif de l'espace communautaire, la compétence « équipements sportifs d'intérêt communautaire »,

DECIDE par ailleurs de modifier la rédaction des statuts avec l'ajout d'un préambule, la définition de nouvelles actions touristiques d'intérêt communautaire, la modification de l'article 11 et de l'article 13 sur les prestations de services,

ADOpte en conséquence les nouveaux statuts ainsi modifiés et joints en annexe,

DIT que ces statuts se substitueront intégralement à ceux arrêtés le 9 juin 1995 par Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire et modifiés par les arrêtés D3-97 n°637, D3-200 n°1020, n° 2011-317, 2011-392, 2003-143, 2003-435, 2005-398, 2006-131, 2007-300 et 2007-331.

Délibération 5 : SIEML : adhésion éclairage public La Chapelle Saint Florent :

En exercice : 16

Présents : 11

Votants : 12

Le conseil municipal,

-Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés au scrutin public

-Donne un avis favorable à l'adhésion de la commune de La Chapelle Saint Florent au SIEML au titre de la compétence optionnelle de l'éclairage public.

Délibération 6 : SIEML fonds de concours enfouissement de réseaux :

En exercice : 16

Présents : 11

Votants : 12

Suite à l'acceptation par le conseil du régime général de participation au SIEML : le vote des fonds de concours suivants est proposé :

Pour rue de la mairie – rue des écoles : fonds de concours à verser par la commune de 25 174,05 € HT sur un montant de travaux de 83 913,50 € HT. Une convention tripartite viendra rajouter 13 800 € TTC à charge de la commune pour le génie civil Telecom

Pour rue du mail : fonds de concours à verser par la commune de 13 536,60 € HT sur un montant de travaux de 45 122 € HT. Une convention tripartite viendra rajouter 4 600 € TTC à charge de la commune pour le génie civil Telecom

Le fonds de concours est un montant maximum : il peut être inférieur. Pour augmenter (travaux supplémentaires) un accord du conseil serait nécessaire.

Pour rue de la bascule et place Jeanne de Laval : l'estimation finale est en cours : rappel il s'agit pour cette partie du projet d'un enfouissement-renforcement : le fonds de concours sera soumis à un prochain vote du conseil

Accord du conseil pour ces 2 fonds de concours ?

Le conseil municipal,

-Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés au scrutin public

-Accepte de verser les deux fonds de concours mentionnés ci-dessus au SIEML suivant le règlement financier arrêté par le SIEML le 12/10/2011.

Délibération 7 : Convention SAFER VIGI Foncier :

En exercice : 16

Présents : 11

Votants : 12

Exposé de M Despeignes, adjoint aux affaires agricoles :

Nous avons actuellement avec la SAFER une convention de veille foncière qui permet à la commune d'être informée des projets de vente de terrain agricole par l'envoi d'une fiche par mail.

Cette convention signée le 14/05/2008 est valable 2 ans renouvelable par tacite reconduction 1 an sauf dénonciation 3 mois avant la date d'échéance.

La SAFER a développé un outil internet de consultation des projets de vente et toutes autres activités de la SAFER nommé VIGIFONCIER

A court terme leur outil de veille foncière classique s'arrêtera dès 2012

Soit la commune estime ne pas avoir besoin d'être informé des projets de vente : on peut nous même dénoncer la convention actuelle.

Soit la commune décide d'évoluer vers l'outil vigi foncier pour continuer à avoir les informations actuelles et d'autres :

Le cout :	Veille foncière	Vigi foncier
Moins de 11 cessions	125 € HT	156 € HT
De 11 à 20 cessions	250 € HT	313 € HT
De 21 à 35 cessions	400 € HT	500 € HT

Nous avons toujours été dans un des deux premiers cas.

Le conseil municipal,

-Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés au scrutin public

-Accepte le passage en convention VIGI Foncier et les tarifs afférents et autorise monsieur le maire à intervenir à la signature de la convention.

Questions diverses :

Projet d'aménagement Ile Olivier : Mme Caillard représentant l'atelier des aménités expose l'historique des mouvements de terrain depuis les premières traces du cadastre Napoléonien. On retrouve les traces de l'ancienne plage aujourd'hui non réutilisable. L'esquisse d'aménagement est présentée avec le positionnement des passerelles, des jeux, le tracé cyclo qui privilégiera le chemin en pied de levée. Le travail sur le bâtiment s'attachera à bien prendre en compte le meilleur ensoleillement : devant les contraintes réglementaires des études sont en cours pour définir la capacité de réutilisation des structures du bâtiment. Une prochaine réunion est à prévoir début mars.

Suite à l'incendie violent qui a touché un bâtiment du centre bourg, on déplore un mort et de nombreuses habitations contiguës touchées. Des contacts ont été pris par les élus pour aider deux couples qui ont tout perdus.

M Plat indique qu'une première esquisse d'aménagement a été présentée par le Val de Loire et la cabinet Thellier pour achever l'aménagement du clos des métivières. Des points restent à voir sur le statut des parcelles en accession et le positionnement éventuel de certains ouvrages techniques.

La journée rando ferme se tiendra cette année à Blou.

Séance levée à 22 h 00.



Fonction	désignation	Nom	Prénom	Signature des présents
Maire	Monsieur	SAULEAU	Denis	
Adjoint	Monsieur	QUEYROI	Daniel	
Adjoint	Monsieur	BERTHELOT	Alain	
Adjoint	Monsieur	DESPEIGNES	Jean-Luc	
CM	Monsieur	PLAT	Philippe	
CM	Madame	AMAR-AUDUSSEAU	Magali	
CM	Monsieur	LEDRU	Gil	
CM	Monsieur	DISSOUSSOU BOUKA	Brice	
CM	Monsieur	LEROY	Olivier	
CM	Monsieur	NEAU	Jean-Jacques	
CM	Monsieur	RIVIERE	Dominique	